



**Compte-rendu**  
**GROUPE DE TRAVAIL URBANISME**  
*Du mercredi 9 décembre 2009*  
**à la Mairie de Mattexey**

**Étaient présents :**

**Mesdames** : Elisabeth KLEIN (Haudonville) ;

**Messieurs** : Laurent GELLENONCOURT (Xermaménil), Claude ANDRÉ et François GUÉRIN (Vathiménil), Gilles CONTOIS (Seranville), Michel FULCHIN (Magnières), François GENAY (Frambois), Sébastien LITAIZE (Essey-la-Côte), Pierre MANGEOLLE (Vallois), et Rémi VUILLAUME (Mattexey) ;

**Excusés** : Aurélie VAUTRIN, Jeannine FULCHIN, Elisabeth HENRY, Jeanne VIRIAT, Lucy BLAISE, Joël DONATIN et Camille THOMASSIN ;

**Assistait également à la réunion** : Vincent LÉTICHE (agent de développement local).

\* \* \*

**1. Point sur l'avancée des projets de groupements de commande (études accessibilité et énergie)**

**→ Accessibilité**

Laurent GELLENONCOURT introduit cette question en rappelant que la loi du 11 février 2005 sur « l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées » doit permettre à tous les lieux publics d'être accessibles pour tout type de handicap. La Loi vise deux types de lieux accessibles (*rappel de la réunion du 25 juin 2009*) :

▪ **Voirie, espace public, transport :**

- **Avant le 23 décembre 2009**, toutes les communes doivent mettre en place un **plan de mise en accessibilité** pour la voirie et l'aménagement des espaces publics. Ce plan est une programmation de la collectivité pour organiser la mise aux normes.

▪ **Etablissements recevant du public (ERP) :**

- **Bâtiments neufs** : accessibilité pour tous les handicaps à tous les locaux ouverts au public
- **Bâtiments existants – catégories 1 à 4** (pouvant recevoir + de 200 personnes en même temps) :
  - réalisation d'un diagnostic d'accessibilité avant le 1<sup>er</sup> janvier 2011 (1<sup>er</sup> janvier 2010 pour les catégories 1 et 2)
  - mise aux normes d'accessibilité de tous les locaux ouverts au public **avant le 1<sup>er</sup> janvier 2015**
- **Bâtiments existants - catégorie 5** (pouvant recevoir jusqu'à 200 personnes en même temps) : **mise en accessibilité d'une partie du bâtiment où peut être fourni l'ensemble des prestations avant le 1<sup>er</sup> janvier 2015**

Le groupe de travail avait déjà réfléchi sur ce sujet lors de précédentes réunions en envisageant d'organiser un groupement de commande pour la réalisation des PAVE des communes. Après avoir rencontré différents interlocuteurs sur ce sujet, il ne semble pas nécessaire de recruter un prestataire pour réaliser ce travail. Il est même souhaitable que les équipes municipales s'en chargent et s'entourent de personnes ressources. Pour avancer sur ce point, les collectivités territoriales de plus de 5 000 habitants ont l'obligation de créer une commission d'accessibilité. La CCM n'a pas obligation de créer une telle commission, mais elle peut le faire si elle le souhaite, par délibération du Conseil Communautaire. Cette commission :

- dresse le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports.
- établit un rapport annuel présenté en Conseil Communautaire.
- fait toutes propositions utiles de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant.

Après avoir envisagé les différentes solutions de soutien de la communauté de communes aux communes pour la mise en place de leur PAVE, le groupe de travail décide de proposer au conseil communautaire : la création d'une Commission Intercommunale d'Accessibilité dont les objectifs seraient :

- aider les communes (sur leur sollicitation) à mettre en place un PAVE et à travailler sur les mises en accessibilité des ERP,
- appuyer techniquement et méthodologiquement les communes avec l'accueil d'un stagiaire pour aider les communes à mettre en place leur PAVE (les écoles d'architecture et d'ergothérapie de Nancy pourraient être sollicitées),
- coordonner une approche financière des travaux (avec le CAUE ou la DDEA-ATESAT).
- Coordonner et compiler les différents rapports annuels communaux et présenter un rapport au Conseil Communautaire.

Lors de la prochaine réunion du Conseil Communautaire, un rappel devra être fait auprès des communes qu'elles doivent prendre avant le 23 décembre 2009 une délibération engageant la commune à mettre en place un PAVE.

La méthodologie de travail de cette commission devra être mise en place lors d'une prochaine réunion. Cette dernière ne pourra en effet pas se rendre dans chaque commune ni créer le PAVE à la place des communes.

### ➔ **Audits énergétiques**

Les communes n'ont aucune obligation de réaliser des audits énergétiques de leurs bâtiments, mais il est possible d'envisager que ce soit obligatoire à l'avenir, notamment en raison du caractère exemplaire que cela représente et des obligations découlant des différents volets du Grenelle de l'environnement. Cette action s'inscrit dans le projet de territoire et plus particulièrement son volet développement durable. De plus, des intérêts financiers peuvent rapidement apparaître à la suite de tels audits (économie d'énergie). C'est pourquoi le groupe de travail avait également envisagé d'organiser un groupement de commande.

Après vérification, la communauté de communes ne peut ni porter, ni participer à un tel groupement de commande. Elle ne possède en effet pas de bâtiments à auditer.

Pour qu'un tel groupement puisse être organisé, il faudrait donc qu'une commune le coordonne. Laurent GELLENONCOURT indique que la commune de Xermaménil pourrait peut-être s'en occuper, sous réserve de posséder les informations nécessaires. La

communauté de communes en possédant une grande partie, elle pourra les communiquer à la mairie candidate pour coordonner un tel groupement.

Du côté des financements, les communes peuvent actuellement prétendre à des aides du Conseil Régional et de l'ADEME à hauteur de 70 % des coûts des audits.

La prochaine rencontre du groupe devra affiner l'organisation de ce groupement de commande, valider le cahier des charges et définir les renseignements à demander aux communes désireuses de s'inscrire dans cette démarche.

## **2. Calendrier et mise en place des actions liées à l'eau**

Lors de la dernière réunion, le groupe de travail avait émis le souhait de mettre en place plusieurs actions dans le cadre de la fête de l'eau. Suite à ces propositions, et à la rencontre des différents acteurs du 20 octobre, les actions proposées par le groupe ont été programmées. Laurent GELLENONCOURT en fait une présentation :

- « Visite et fonctionnement des stations d'assainissement collectif du territoire » :
  - Trois sites à voir : Gerbéviller, Fraimbois et Remenoville
  - Intervenants : Philippe LARIVIERE du CG54 et élus des communes
  - Date retenue : **samedi 27 mars** de 9h00 à 12h00
  - Parcours en bus entre les 3 sites : nombre de places limité à 50 ?
  - Préparation de l'intervention de Philippe LARIVIERE le 26 février 2010 à 14h00
- Visite des captages d'eau de Virecourt et Rozelieures
  - Intervenants : SAUR, DDASS
  - Date proposée au SIE : **samedi 10 avril 2010**
  - Parcours en bus entre les deux sites

En parallèle, un travail sur la présentation des récupérateurs d'eau aura lieu en lien avec le groupe de travail « paysage ».

## **3. Questions diverses**

Plusieurs dossiers « habitat » ont été transmis à la communauté de communes :

- ➔ **Le groupe de pilotage s'est rendu chez Damien ROCHE** à Remenoville pour constater la fin de ses travaux de transformation de grange en logement.
  - Les travaux sont conformes à ce qui avait été préconisé et le groupe de pilotage demande à verser la subvention prévue.
  - Le bilan financier de cette opération est détaillé ci-dessous :

Dépense subventionnable	Plan de financement prévisionnel	
	CCM	1 500,00 € 3%
	CG54	8 500,00 € 17%
	Autofinancement	40 000,00 € 80%
50 000,00 € HT	Total	50 000,00 €

Dépense justifiée	Plan de financement définitif	
	CCM	1 124,53 € 3%
	CG54	6 372,36 € 17%
	Autofinancement	29 987,57 € 80%
37 484,47 € HT	Total	37 484,47 €

**Montants restant à verser à Damien ROCHE (12/2009) :**

<b>Total à verser par le CG54</b>	6 372,36 €
<i>dont acompte versé par mandat n°32984</i>	4 250,00 €
<b>Reste à verser par le CG54</b>	<b>2 122,36 €</b>

<b>Total à verser par la CCM</b>	<b>1 124,53 €</b>	Subvention totale : 7 496,89 €
----------------------------------	-------------------	--------------------------------

➔ **Dossier ravalement de façades de Denis ANTOINE à Remenoville**

- Suite aux dernières remarques du groupe de travail, Monsieur ANTOINE a fait parvenir un engagement à réparer les volets bois de sa maison à l'identique. Il souhaite que la subvention qui lui avait été accordée soit versée.
- Le groupe de travail, considérant que les travaux ne sont pas terminés (alors que plusieurs mois se sont écoulés) et que ce dossier a déjà été plusieurs fois analysé, ne souhaite pas que ce versement soit effectué. Le dossier devant être en principe soldé avant la fin de l'année 2009, un report sur 2010 ne sera effectué que si les volets sont posés et si au moment du versement, les crédits restent disponibles.

➔ **Dossier ravalement de façade de Pierre ROBERT**

- Monsieur ROBERT a fait parvenir les factures et des photographies des travaux de ravalement de façade entrepris à Vathiménil.
- Les montants et travaux sont conformes aux prévisions et préconisations de la communauté de communes.
- Les dépenses s'élèvent à 5 994,56 € HT et le groupe de travail décide d'autoriser le versement de la subvention de 720 €.

➔ **Point sur les autres dossiers liés à l'habitat :**

- Le groupe de travail souhaite qu'un courrier soit envoyé à Monsieur FRENOT à Fraimbois pour lui rappeler que son dossier de transformation de grange en logement principal doit être soldé avant la fin de l'année 2010.

- Bilans énergétiques des habitations : il n'y a pas eu de nouveaux dossiers. Néanmoins, au sujet des dossiers déjà réalisés, plusieurs remarques sont effectuées :
  - Claude ANDRÉ n'a toujours pas eu le rendu de son étude,
  - Les études réalisées par le bureau d'études ne sont pas signées, malgré plusieurs demandes.
  - Ces informations et demandes seront transmises au bureau d'études pour qu'il y remédie.

**Prochaine réunion :**  
**Le mercredi 3 février 2010**  
**Lieu à définir**

Destinataires du compte-rendu :

- membres du groupe « Urbanisme »
- membres du Bureau
- communes